



Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

email: comite@cdtt22.com -/- site: <http://www.cdtt22.com>



Réponse du CD22TT à la LBTT sur le développement du Ping féminin

La Commission Sportive et la Commission Jeune&Féminine du Comité des Côtes d'Armor se sont réunies lundi soir 27 janvier 2017 au siège du Comité CD22TT à la MDS de Ploufragan suite à la demande de la LBTT sur le ping féminin.

Lieu et heure de la réunion sur le ping féminin : MDS Ploufragan de 19H à 23H

Participants pour la réunion sur le ping féminin :

- Membres de la CSD22 : Alain Tricoire, Ludovic Lorre, Catherine Lorre,
- Membres de la CJFD22 : Geneviève Rosconval-Marengue, Fabien sohier, Solenn Jorand, Delphine Macé,
- Invités : Didier Bèges, Gwenn Bozec.

Les réponses du CD22TT sont en ombré jaune dans le texte ci-après :

1) **Revitalisation des championnats féminins :**

La remise en place du championnat départemental féminin déconnecté du championnat masculin apparait incontournable

Cette remise en place s'accompagne de la possibilité pour les féminines qui le souhaitent d'évoluer dans deux rencontres par journée, l'une en féminine l'autre en masculin.

⇒ Décision du CD22TT : pas d'accord.

Le championnat régional féminin se limite à une division : la division pré nationale

La possibilité de jouer deux rencontres pourrait être accordée également au niveau régional (une rencontre en pré nationale féminine, l'autre en championnat régional masculin).

⇒ Décision du CD22TT : pas d'accord.

Cette position- au niveau CD et Ligue- signifie la non possibilité pour un club de permettre à une féminine de jouer en championnat masculin en dehors de la situation de cumul précisée ci-dessus.

⇒ Décision du CD22TT : pas d'accord.

Cette interdiction pour une joueuse de jouer en championnat masculin est une nouveauté ; il s'agit d'une position tranchée par rapport au passé mais nous pensons que c'est le levier nécessaire pour redonner la vitalité au championnat féminin. Cette position peut poser quelques problèmes aux clubs.

⇒ Décision du CD22TT : pas d'accord.

Aussi, nous avons une alternative :

On laisse la possibilité de dérogation pour les clubs n'ayant pas l'effectif suffisant pour engager une équipe féminine (4 joueuses pour une équipe de 3 au niveau départemental et 5 joueuses pour une équipe de 4 au niveau régional) ; ainsi, pour ces clubs on permet aux féminines de jouer en championnat masculin,

⇒ Décision du CD22TT : pas d'accord.

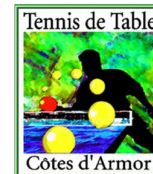
Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: didier.beges918@orange.fr



Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



email: comite@cdtt22.com -/- site: <http://www.cdtt22.com>

OU

On s'en tient strictement à cette règle consistant à dire que les féminines jouent en féminine et en masculin seulement si elles ont joué en championnat féminin lors de la même journée. Cette position peut favoriser des ententes entre clubs.

⇒ Décision du CD22TT : pas d'accord.

Nous n'avons pas d'avis tranché sur la question ; à réfléchir...

La composition des équipes pourrait être la suivante :

- 3 joueuses en championnat départemental
- 4 joueuses en championnat régional (pré nationale féminine, seule division au niveau de la ligue) ;

A chaque comité, le soin de fixer les journées des rencontres : vendredi soir, samedi après-midi, samedi soir au niveau départemental

⇒ Décision du CD22TT : d'accord pour un championnat départemental féminin déconnecté avec équipe 2 joueuses et possibilité de regroupement de journées dans un même lieu pour éviter trop de déplacements.

A la ligue de fixer le jour des rencontres en division pré nationale : le samedi après-midi ?

⇒ Décision du CD22TT : pas d'accord pour le samedi après-midi.

Dernier élément sur le championnat féminin, il n'est pas souhaitable qu'une joueuse puisse jouer en championnat régional masculin si son club a engagé au moins une équipe en division nationale féminine ; => Décision du CD22TT : pas d'accord

par ailleurs, la possibilité de jouer en nationale féminine et en régional masculin au cours d'une même journée ne semble pas autoriser ? => Décision du CD22TT : pas d'accord (pas autorisé)



Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



email: comite@cdtt22.com -/- site: <http://www.cdtt22.com>

⇒ **Réponse de Guinal Brest**

> Message du 18/02/17 09:01

> De : brestguinalbrestguinal@orange.fr

> A : "LBTT - Nadine LEROUX" <lbtt.nadine@wanadoo.fr>

> Copie à : "BEGES DIDIER" <didier.beges918@orange.fr>, "Claude Brossard" <claud.brossard5@wanadoo.fr>, "Stefano DE BLASIO" <stefanodeblasio@orange.fr>, "DESMORTIER François" <platoche@hotmail.com>, "Eric DUCOS" <eric@ducosfamily.com>, "EVENO Patrick" <patrick.eveno@hotmail.fr>, "GUENET Alain" <alain.guenet@wanadoo.fr>, "JOUAN Roger" <roger.jouan@sfr.fr>, "KERISIT Michel" <kerisitmichel@aol.com>, "LECOMTE Denis" <fauvel.ghislaine@orange.fr>, "LE DIOURON Joël" <joelledio@numericable.fr>, "PANNETIER André" <andre.pannetier@sfr.fr>, "PASCO Patrick" <superpatounet29@gmail.com>, "PENNEC Marie-Claude" <marie.pennec@orange.fr>, "POTDEVIN Jean-Luc" <potdevinjl@gmail.com>, "SORIEUX Jacques" <jsorieux@modulonet.fr>, "SOULISSE Jean-Pierre" <jpsoullisse@gmail.com>, "THEPAUT Renan" <renan.thepaut@orange.fr>, "PRESIDENT LBTT" <president@lbretagnett.com>, "Kenny RENAUX(LBTT)" <lbtt.technique@wanadoo.fr>, "Michel KERDONCUFF" <michelkerdoncuff@orange.fr>

> Objet : Re: TR: Développement du Ping féminin

> > bonjour. des règles restrictives avaient déjà été imposées pour les féminines en ce qui concerne leur participation aux chpt masculins. je pense qu'on ne peut que faire un constat d'échec je suis pour ne pas mettre d'interdit pour la participation des féminines en chpt masculin (comme la dérogation acceptée pour le Floclo pour cette 2 eme phase) le but premier est avant tout d'essayer d'augmenter le nombre de féminines. dans notre sport seulement ensuite on pourra parler de chpt. suite a ma longue expérience de dirigeant, d'entraîneur et d'observateur de notre activité je suis persuadé que contraindre les filles a ne jouer qu'en féminine sauf si le club répond a certain critère est une erreur. les meilleures rejoindront les équipes de nationales si le chpt féminins les intéresse les y contraindre coute que coute est qqe chose de négatif tant que le qualitatif et le nombre de filles n'augmentera pas dans les clubs un chpt dpt voir même régional plus étoffé sera difficilement attrayant et motivant vu les différences de niveau entre les filles actuellement

=> **Le CD22TT partage l'avis de Guinal.**

=> **Le CD22TT s'oppose au projet sauf pour la proposition pour le Critérium Fédéral dont le CD22 l'applique déjà depuis cette saison.**

=> Rapport de Daniel Rault à la lbtt suite au CF REGIONAL TOUR 3 – ELITE du 29 janvier 2017 à St Quay Portrieux

LES TABLEAUX : Tableau Elites Messieurs (23 joueurs) et Elites Dames (3 joueuses).

DEROULEMENT DES EPREUVES : **Tableau élites Dames 1 poule de Trois (souhait émis par les participantes de pouvoir jouées avec les messieurs. Elles se sont déplacées pour seulement 2 parties chacune.**

Le secrétaire général du CD22TT,
Alain Tricoire

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: didier.beges918@orange.fr